



Baie  
du-Febvre



La V'Oie de Baie-du-Febvre

Juillet - Août 2024



**Jeudi 11 juillet 2024 | Parc des Loisirs**

**Dès 15 h 00**

**Cantine mobile**

**19 h 30**

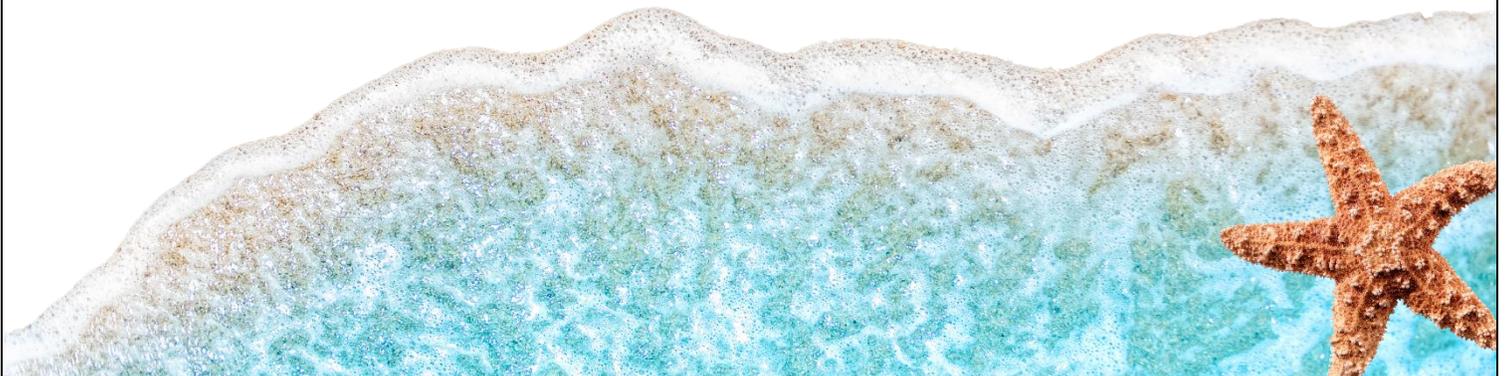
**Spectacle « Boucher Double »**

**Affiche complète à la dernière page du Bulletin!**

## **Vous allez réaliser des travaux qui nécessitent de l'**excavation**?**

Dès que vos travaux nécessitent de **creuser**, il est primordial d'**appeler** à la Municipalité. Qu'il s'agisse d'installation de pieux, d'excavation au moyen d'une pelle mécanique ou de tout autre travaux souterrains, **un simple appel au bureau municipal pourrait vous éviter bien des tracas** (et des frais!).

En effet, il est de votre responsabilité et de celle de votre entrepreneur de vous assurer qu'aucun service (ex : aqueduc, égout, etc.) ne passe à l'endroit où vous prévoyez creuser. Notre officier municipal est en mesure de localiser ces services sur le terrain. D'ailleurs, fait important à savoir : **sur la rue Principale, les branchements d'aqueduc sont en arrière-lot.**



à la  
bibliothèque

# CARTE ACCÈS-MUSÉE

On rappelle aux abonnés qu'ils peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque pour une durée de deux semaines. Cette carte donne accès gratuitement à toutes les institutions muséales participantes pour une famille (2 adultes, 3 enfants). Pour connaître la liste des musées participants, visitez la page Facebook du projet : *Famille tout inclus*.

Si vous n'êtes pas inscrits à la bibliothèque, il est toujours possible de le faire tout à fait gratuitement en visitant notre bibliothèque.

CARTE ACCÈS - MUSÉE



**FAMILLE**  
TOUT INCLUS

## HORAIRE D'OUVERTURE RÉGULIER POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Lundi, de 13 h à 16 h

Mardi et mercredi, de 18 h 30 à 20 h

Samedi, de 9 h 30 à 11 h

## LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE AUX DATES SUIVANTES

Lundi, 1<sup>er</sup> juillet 2024

Du samedi 20 juillet au samedi 3 août 2024

Samedi, 17 août 2024

Lundi, 2 septembre 2024

**Bon été!**

Juillet-Août 2024.2

# Juillet 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
30	1 Fête du Canada	2 	3  Dîner des ELLES	4 	5	6
7	8 Séance du conseil  Baie du-Febvre	9 	10	11  Jeudis en chansons	12	13
14	15	16 	17	18  Collecte des encombrants	19	20
21	22	23 	24	25 	26	27
← BUREAU MUNICIPAL FERMÉ →						
28	29	30 	31	1	2	3
← BUREAU MUNICIPAL FERMÉ →						

## ENCOMBRANTS

du 15 au 26 juillet selon votre secteur.

### LE SAVIEZ-VOUS?

Certaines matières ne sont pas acceptées, comme le matériel électronique et les matériaux de construction. Apportez-les à l'un de nos écocentres.



[WWW.RIGIDBNY.COM](http://WWW.RIGIDBNY.COM)

 BACBLEU

 819-294-2999

RIGIDBNY

**Venez dîner avec les ELLES** de Baie-du-Febvre lors de leur dîner mensuel qui aura lieu le **mercredi 3 juillet** à 11h30 au restaurant 3 Étoiles à St-Cyrille.

Joignez-vous à nous, entre voisines, entre amies pour un petit brin de jasette autour d'un bon repas.

Il est très important de réserver votre place dès aujourd'hui auprès de Madeleine au 450-783-6270 ou Lucie au 450-783-3108. Il y a possibilité de faire du co-voiturage.



## Le RENDEZ-VOUS

On vous attend tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 au Centre communautaire pour prendre un café entre ami(es).

# Août 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
28	29	30	31	1 	2	3
← BUREAU MUNICIPAL FERMÉ →						
4	5	6 	7	8 	9	10
11	12 Séance du conseil  Baie du-Febvre	13 	14	15 	16	17
18	19	20 	21	22 	23	24
25	26	27 	28	29 	30	31

## Programme d'aide à la revitalisation

Le Programme d'aide à la revitalisation est désormais disponible sur **tout le territoire** de Baie-du-Febvre! Pour en savoir plus ou pour obtenir le formulaire de demande, consultez le Centre de documentation de notre site web ([www.baie-du-febvre.net](http://www.baie-du-febvre.net)).



## Pickleball à Baie-du-Febvre



Vous êtes amateurs de pickleball... ou vous aimeriez essayer ce sport auquel toutes les personnes de tous les âges peuvent facilement s'initier?

On vous offre l'opportunité de jouer maintenant à Baie-du-Febvre! Les Loisirs nous ont préparé un beau terrain sur l'un des terrains de tennis. Pour débiter, les rencontres se feront les **mercredis, à partir de 18h30**, et les **lundis à 9h**. Vous pouvez choisir de jouer soit l'une de ces journées ou les deux!

Vous ne savez pas jouer? Aucune inquiétude à avoir. Nous débutons la saison par une période d'apprentissage et des raquettes sont disponibles en prêt sur place. Vous pouvez communiquer avec **Line Bergeron au 450-783-6209** pour vous inscrire et obtenir plus d'informations si nécessaire.

“

Des nouvelles  
de notre  
municipalité

”

### SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances du conseil auront lieu le lundi 8 juillet et le lundi 12 août 2024, à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 298, route Marie-Victorin.

### DATES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE LA RÉCUPÉRATION

#### Dates à retenir

**Ordures ménagères :** 11 et 25 juillet; 8 et 22 août 2024

**Récupération :** 4 et 18 juillet; 1<sup>er</sup>, 15 et 29 août 2024

**Collecte des encombrants :** La prochaine collecte des encombrants aura lieu le jeudi 18 juillet 2024. N'oubliez pas de mettre vos encombrants sur le bord de la route la veille.

### RAPPEL POUR LES 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> VERSEMENTS DE TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le 3<sup>e</sup> versement de taxes est dû le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 4<sup>e</sup> versement est dû le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### RÉCUPÉRATION DE BATTERIES À L'HÔTEL DE VILLE

Il est désormais possible d'apporter vos batteries usagées à l'Hôtel de ville de Baie-du-Febvre, qui est maintenant un point de dépôt.

### FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé pour la période des vacances les semaines du 21 et du 28 juillet 2024.

### SYSTÈME D'ALERTE MUNICIPALES

Soyez informé immédiatement quand ça compte! Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité et vous recevrez les alertes où vous le désirez, selon vos besoins sur le site [www.baie-du-febvre.net](http://www.baie-du-febvre.net) ou contactez-nous au 819-519-6422 poste 1.

### FEUX DE JOIE

Il est permis de faire un feu de joie en utilisant un appareil conçu à cet effet, soit un foyer de briques ou de pierres ou encore les foyers vendus dans les quincailleries. Un foyer extérieur est habituellement muni d'une grille pare-feu.

Il faut voir à ce que l'endroit où est déposé le foyer soit exempt de végétation et à bonne distance des habitations environnantes. Un foyer requiert une surveillance constante par une personne majeure et doit être situé à proximité des moyens nécessaires à son extinction.

Voir également à ce que la direction ne soit pas défavorable, c'est-à-dire que la vitesse du vent ne dépasse pas 20 kilomètres/heure et que la fumée n'incommoder pas les gens du voisinage.

### RÔLE D'ÉVALUATION ET MATRICE GRAPHIQUE EN LIGNE

Nous vous rappelons que l'on peut consulter gratuitement le rôle d'évaluation de notre municipalité où l'on retrouve la valeur, les taxes municipales et la description d'un immeuble ou encore la matrice graphique (plan des immeubles). La consultation publique est accessible à tous et elle permet de connaître des détails publics d'un immeuble.

### TRAVAUX NÉCESSITANT DE L'EXCAVATION

Il est important d'aviser la Municipalité lorsque vous faites des travaux nécessitant de l'excavation afin que l'inspecteur municipal vérifie la présence de tuyaux d'aqueduc. Cette dernière peut éviter des bris sur notre réseau.

### LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)

Par courriel à : [journalbaie@hotmail.com](mailto:journalbaie@hotmail.com)

819 519-6422, ext. 1

Juillet-Août 2024.5

#### Mise en page

Marie-Noëlle Lavertu  
Adjointe à la direction

#### Impression

Municipalité de Baie-du-Febvre

Tirage 489 exemplaires



## au conseil MUNICIPAL

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS**

Tel que prévu à l'article 176.2.2 C.M., lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Le rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2023 a par conséquent été déposé à la séance du conseil municipal de juin. Ce rapport peut être consulté aux pages 7-8 du présent Bulletin municipal.

### **RENOUVELLEMENT BAIL FADOQ**

Le conseil municipal a autorisé Mme Maryse Baril, directrice générale, à signer le contrat de bail du Club FADOQ pour et au nom de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Le conseil municipal accordé une aide financière de 150 \$ à Covris pour leur tournoi de golf.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 323-05-24**

Le conseil a unanimement résolu que la Municipalité adopte le règlement d'emprunt no. 323-05-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 051 826 \$. Ce règlement d'emprunt vise à effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Pays-Brûlé.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 324-05-25**

Le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt No. : 324-05-24 décrétant une dépense et un emprunt de 340 725 \$ pour procéder à la vidange des bassins d'eaux usées et à la valorisation agricole des boues municipales.

### **CHEMIN DES HUIT ET DES SEIZE**

Des travaux de renforcement doivent être effectués par le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) sur trois structures (P-09353, P-09354, P-09355) du chemin des Huit et des Seize. Considérant que l'accès à ces structures est impossible et peu sécuritaire pour les employés du MTMD, pour les usagers ainsi que pour les services d'urgence, le ministère a demandé à la Municipalité de s'assurer de l'entretien du chemin des Huit et des Seize afin de pouvoir y effectuer des travaux de remise aux normes, incluant des garde-fous et des limites de poids permettant aux agriculteurs d'y circuler. Le conseil a donc résolu que la Municipalité accepte les principes de réalisation des travaux de renforcement des ponts P-09353, P-09354, P-09355 et que la Municipalité s'engage à entretenir le chemin des Huit et des Seize pour assurer la sécurité de tous les usagers.

### **AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DU-FEBVRE (ZPEGTDM)**

Un avis de motion a été donné par Mme la conseillère Marcelle Trottier à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 325-06-24 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Baie-du-Febvre (règlement 270-01-17), de façon à intégrer un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ainsi qu'une nouvelle cartographie.

### **ENGAGEMENT FINANCIER POUR AMÉNAGEMENT DE DOUCHES DANS LA FUTURE ÉCOLE**

Le conseil municipal s'est engagé à assumer les coûts supplémentaires liés à l'ajout de deux douches dans la future école primaire. Ces douches seront aménagées dans les vestiaires, près du gymnase.

### **AMÉNAGEMENT D'UN ABRI POUR LES POUBELLES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Le conseil municipal a appuyé le comité d'embellissement concernant les dépenses relatives à l'aménagement d'un abri pour les poubelles du Centre communautaire. Les travaux seront réalisés par l'entrepreneur « Construction Jonathan Vincent » et sont évalués à 6 375 \$ + taxes.



**Baie**  
du-Febvre

# Rapport du maire sur les faits saillants 2023

## Gestion financière

Conformément à l'article 176.2.2 du Code *municipal* du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Baie-du-Febvre pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 6 mai 2024.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 742 419 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 2 571 630 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 170 789\$.

Revenus de fonctionnement	2 742 419 \$	Charges (dépenses)	2 571 630 \$	Excédent 2023	170 789 \$
---------------------------	--------------	--------------------	--------------	---------------	------------

## Surplus accumulé non affecté de 860 271 \$

Selon le profil financier 2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Baie-du-Febvre démontre une **charge fiscale très favorable** selon l'ensemble des municipalités comparables.

## Investissements réalisés

- Réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de ville;
- Remplacement du système de chauffage à l'église;
- Mise à jour du plan d'intervention;
- Mandat pour un plan directeur du réseau pluvial;
- Achat de compteurs d'eau;
- Réalisation d'une étude pour la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées;
- Vente de terrains pour construction résidentielle;
- Mandat pour refonte du site web de la Municipalité;
- Mandat pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle.



## Politiques et règlements

- Adoption d'un règlement établissant un programme d'aide à la revitalisation sur le territoire de la Municipalité de Baie-du-Febvre;
- Adoption d'un règlement sur le droit de préemption;
- Adoption d'un règlement modifiant le tarif d'un nouveau branchement d'aqueduc;
- Adoption d'un politique de confidentialité;
- Mise à jour de la politique et du plan d'action MADA.



**Baie**  
du-Febvre

# Rapport du maire sur les faits saillants 2023

**Traitement des élus municipaux** | La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

<b>NOM</b>	<b>RÉMUNÉRATION</b>	<b>MRC</b>	<b>ALLOCATION DES DÉPENSES</b>	<b>MRC</b>
Claude Lefebvre	12 660,00 \$	15 841,14 \$	6 330,00 \$	2 828,07 \$
Sylvain Pronovost	3 428,71 \$		1 714,36 \$	
Audrey-Claude Benoit	2 280,39 \$		1 140,20 \$	
Marcelle Trottier	3 824,71 \$		1 918,36 \$	
Nicolas Dujardin	3 428,71 \$		1 714,36 \$	
Colette F. Beausoleil	3 428,71 \$		1 714,36 \$	
Geneviève Gauthier	3 428,71 \$		1 714,36 \$	

*\* La rémunération et l'allocation comprend les frais de comité des élus.*

## Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par la firme FBI S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

**Claude Lefebvre, Maire**

Municipalité de Baie-du-Febvre

2024/06/03

**Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie – Saint-Jean-Baptiste de Nicolet**  
**Horaire des célébrations – Juillet - Août 2024**

Dimanche	7 juillet	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	14 juillet	09h30	Port Saint-François	Messe
		<b>09h30</b>	<b>Sainte-Monique (Préau)*</b>	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	21 juillet	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	28 juillet	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

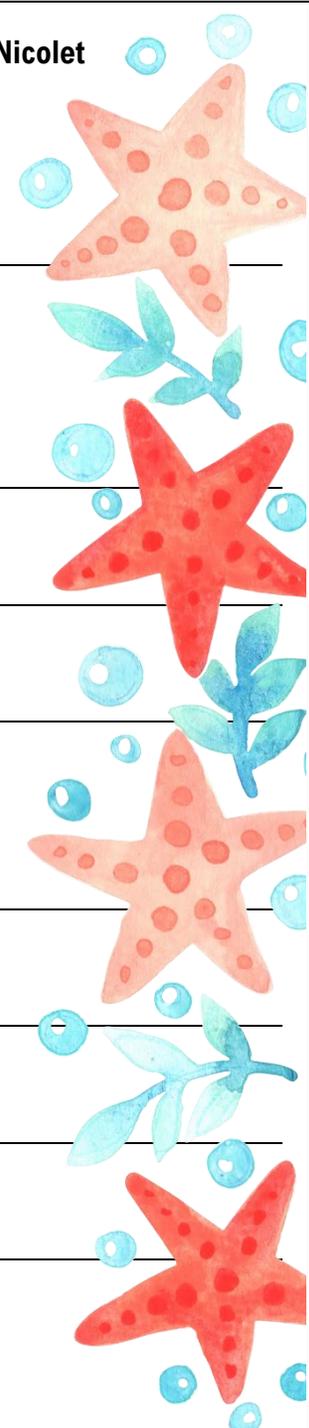
\* Dans le cadre du Festival Country de Sainte-Monique.

Dimanche	4 août	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	11 août	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	18 août	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	25 août	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe



## INFO-TRANSPORT

Du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2024, **la route 132 sera complètement fermée entre la route 255 et la route Lacerte** pour des travaux de remplacement de ponceau par le MTMD.

Un **chemin de détour** passera par la 255, la route 226 (rang Saint-Antoine), la route de la Grande-Ligne et la route 132 (route Marie-Victorin).

Afin de connaître les entraves en cours, consultez Québec 511, un outil pratique pour planifier adéquatement vos déplacements.

### QUI SOMMES NOUS?

La Passerelle est un organisme qui a pour mission de regrouper les membres de l'entourage d'une personne atteinte qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble majeur de santé mentale, de leur offrir une gamme de services de soutien, et ce, afin de leur permettre d'actualiser leur potentiel.

### QUELS SONT LES TERRITOIRES COUVERTS PAR NOS SERVICES?

La Passerelle dessert les territoires des MRC de Bécancour et Nicolet-Yamaska.

### SERVICES OFFERTS :

- Interventions psychosociales
- Pair aidante famille
- Activités d'information
- Groupes d'entraide
- Activités de formation
- Activités de sensibilisation
- Mesures de répit-dépannage
- Programme enfance-jeunesse



## PIQUE-NIQUE AU CAMPING VAL-LÉRO

Apportez votre pique-nique et vos accessoires de plage! La Passerelle offrira également à sa clientèle un atelier de cirque avec Damkko de 12h à 13h.

**Date : Jeudi 4 juillet**

Heure : 11h à 15h

Lieu : 1000 Rang Val-Léro, St-Célestin

Cette activité est réservée à ceux et celles qui viennent chercher des services à La Passerelle. Les enfants du proche atteint peuvent également venir et ce, gratuitement.

## CUEILLETTE DE BLEUETS

Nous vous invitons à venir cueillir ce petit fruit plein d'antioxydants avec nous! Prendre note que la cueillette sera conditionnelle selon l'avancement de la saison ainsi que la température.

**Date : Mardi 13 août**

Heure : 10h à 12h

Lieu : Verger Nicolet. 5760, route Principale, Grand Saint-Esprit

Cette activité est réservée à ceux et celles qui viennent chercher des services à La Passerelle.

## ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE Ô QUAI DES BRASSEURS

Quoi de mieux pour clore la belle saison estivale qu'une soirée dans une microbrasserie de la région! On vous attend pour partager un verre et quelques bouchées.

**Date : Jeudi le 29 août**

Heure : 17h30 à 19h30

Lieu : Ô Quai des Brasseurs, 805 Av. des Nénuphars, Bécancour

Cette activité est réservée uniquement aux **membres** de La Passerelle.

## DÎNER-CAUSERIE

«Suis-je dans le contrôle avec mon proche?»

Venez partager votre vécu avec des gens qui vous comprennent autour d'un bon repas, sans jugement et dans la confidentialité.

**Date : Mardi 10 septembre**

Heure : 12h à 15h

Lieu : SPÉCIAL - Quai de Ste-Angèle-de-Laval

Avenue des Nénuphars, Bécancour

Cette activité est réservée à ceux et celles qui viennent chercher des services à La Passerelle.

## SOUPE-PARTAGE «Reconnexion à soi»



Nous croyons que déguster une soupe et un sandwich sera propice à réchauffer votre âme et ouvrir votre cœur pour une discussion en groupe.

**Date : Mardi 17 septembre**

Heure : 18h à 20h

Lieu : Dans le Café de Beauvoir du Centre de Femmes Parmi Elles, 2170 Boulevard Bécancour, Bécancour (Secteur Gentilly)

Cette activité est réservée à ceux et celles qui viennent chercher des services à La Passerelle.

## RÉPIT COLLECTIF «Un train routier pour Magog»

Grâce à une généreuse subvention de la fondation des médecins spécialistes du Québec, nous pourrions vous offrir une fin de semaine de répit à Magog. Croisière, repas, nuitées & visites d'attractions touristiques locales.

**Dates : Les 27-28-29 septembre**

Heure : Départ de Nicolet vendredi à 9h00 AM

Départ de Magog (retour) - Dimanche à 11h00 AM

Lieu : Magog

Cette activité est réservée à ceux et celles qui viennent chercher des services à La Passerelle.

Vous avez un proche qui vit avec une problématique en santé mentale et vous aimeriez nous rencontrer? Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter!

819 233-9143

secretariat@lapasserellebecancour.com

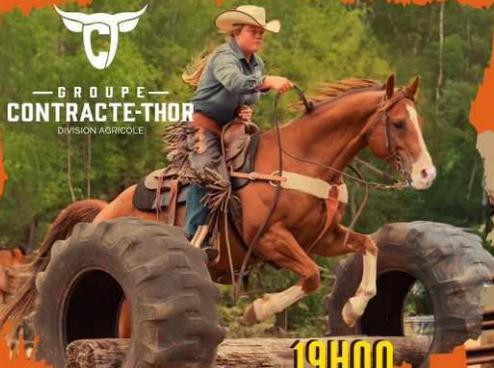
www.lapasserellebecancour.com



**RODÉO 255**  
- BAIE-DU-FEBVRE -

**2024**  
**11-12-13 JUILLET**

PRÉSENTATEUR OFFICIEL



— GROUPE —  
**CONTRACTE-THOR**  
DIVISION AGRICOLE

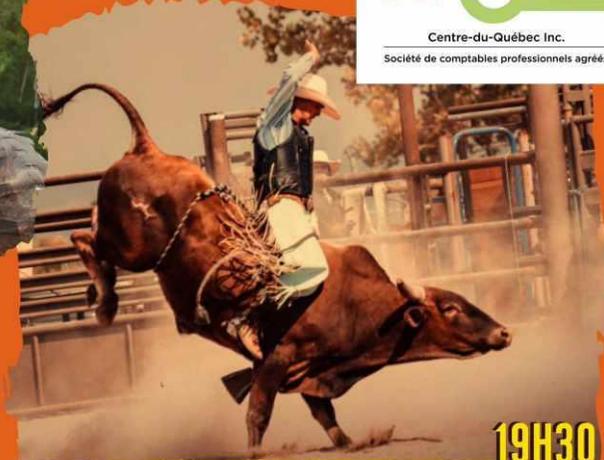
**19H00**

**JEUDI GRATUIT**  
**COWBOYS**  
**EXTRÊMES**

PRÉSENTATEUR OFFICIEL



Centre-du-Québec Inc.  
Société de comptables professionnels agréés



**19H30**

**VENDREDI ET SAMEDI**

**RODÉO**



**ZONE FAMILIALE**



**PRÉSENTÉ SUR**  
**LA SCÈNE GRAND**  
**ROYAL WÔLINAK**



**VENDREDI SANDRINE**  
**HÉBERT**



**SAMEDI**  
*Merle Marlow Band*

**BILLETS DISPONIBLES EN PRÉVENTE**  
**JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUILLET**

TARIF SUR PLACE: JEUDI GRATUIT, VENDREDI ET SAMEDI 30\$/JOURS  
FIN DE SEMAINE 50\$, GRATUIT POUR LES 12 ANS ET MOINS, CAMPING 30\$

**RODEO 255**

SANCTIONNÉS AVEC:





11  
JUILLET

À 19 H 30

**BAIE-DU-FEBVRE**

(Parc des Loisirs,  
288, rue Principale)

**ARTISTES**  
**Boucher Double**

Dès 15 h 00 : **Cantine mobile**  
**Les Roys de la Bouffe**



En cas de mauvais temps, le spectacle  
aura lieu à la même adresse,  
au centre communautaire.

Spectacles **100%** francophone  
d'une durée de 90 minutes.

Apportez vos chaises de parterre et  
venez découvrir nos nombreux talents  
artistiques locaux.

